Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0039-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0039

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROBIC Elise

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A PONTIVY COMMUNAUTE POUR DES TRAVAUX SUR LA CHAPELLE SAINT-YVES

Monsieur Jean GUILLOT expose que des travaux de rénovation ont été entrepris en 2015 sur la Chapelle Saint-Yves sous la maîtrise d'ouvrage de POITIVY Communauté.

Il a été constaté que l'enduit réalisé sur la chapelle se détache par endroit et nécessite des travaux de reprise.

Le montant des travaux de reprise est estimé à 9 110,00 € H.T.

Les travaux sont éligibles au fonds de concours de PONTIVY Communauté sur la préservation du patrimoine cultuel non classé sur la base du plan de financement suivant

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Travaux Chapelle Saint Yves	9 110,00 €	Conseil Départemental	2 277.50 €
		Pontivy Communauté	3 416,25 €
		Autofinancement	3 416,25 €
TOTAL	**9 110,00 €**	**TOTAL**	**9 110,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0039-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE le fonds de concours de PONTIVY Communauté sur la préservation du patrimoine cultuel non classé pour les travaux de la Chapelle Saint-Yves dont le cout est estimé à 9 110,00 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, 17 Avril 2026
Le Maire

